La restauration scolaire

Présentation

le restaurant scolaire est situé dans le parc de l'hôtel de ville, au 232 rue Jules Michelet à Liancourt. L'équipe de cuisine est dirigée par Isabelle Gosse. Les repas sont réalisés sur place et respectent les exigences du décret n° 2001-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Le temps du repas est un moment de convivialité et d'éducation au cours duquel les enfants sont encadrés par une équipe composée d'ATSEM, d'adjointes d'animation titulaires du BAFA ou du BAFD et d'agents de service.

Qui peut manger au restaurant scolaire ?

- Tous les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires.
- Les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et dont les deux parents travaillent, (ou le parent travaille, pour les familles monoparentales).
- D'autres catégories (enseignants, Personnel communal, extérieurs) sous réserve de validation par la direction

Fonctionnement / Inscriptions

Les parents doivent **obligatoirement** remplir, chaque année scolaire, un dossier unique d'inscription au service enfance.

Lorsque l'inscription est finalisée, les parents doivent **impérativement** réserver les repas sur le Portail Famille de la ville de Liancourt.

https://portail-liancourt.ciril.net/guard/login

⚠ **Les repas non réservés font l'objet de pénalités financières** ⚠

Les enfants présentant des allergies ou ayant des problèmes de santé doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Tarifs

Les tarifs sont votés chaque année en Conseil Municipal et sont dégressifs en fonction des ressources, uniquement pour les familles domiciliées à Liancourt.

Tarifs de restauration scolaire année 2025-2026 :

CATEGORIES	PRIX DU REPAS
Enfants scolarisés dans les écoles de Liancourt	
Plein tarif	3,99 €
Quotient familial compris entre 600 et 799 €	2,99 €
Quotient familial compris entre 400 et 599 €	1,99 €
Quotient familial inférieur à 399 €	1,00 €
Autres	
Extérieurs	7,06 €
Personnel communal	4,42 €
Enseignants	6,97 €

!! RÉSERVATION OBLIGATOIRE !!

Vous devez OBLIGATOIREMENT renseigner le planning de présence de votre ou de vos enfant(s).

➜ Portail Famille de la ville de Liancourt : https://portail-liancourt.ciril.net/guard/login

Vous pouvez modifier le planning de votre ou vos enfant(s) tout au long de l’année, dans le respect des délais suivants :

- la veille avant midi pour les repas des mardi, jeudi, vendredi
- le vendredi avant midi pour le repas du lundi

⚠ **Attention, en l'absence de réservation, UNE SUR-TARIFICATION DE 5 € SERA APPLIQUÉE lors de la facturation des repas** ⚠

Merci de conserver vos mails de confirmation de réservation en cas de litige.

À TÉLÉCHARGER
Fichier
Menus du 11 au 15 août 2025 (.pdf - 213.23 Ko)
Fichier
Menus du 18 au 22 août 2025 (.pdf - 356.78 Ko)
Fichier
Menus du 25 au 29 août 2025 (.pdf - 347.02 Ko)
Fichier
Réglement intérieur du restaurant scolaire (.pdf - 3.39 Mo)
Fichier
Dossier d'inscription au service enfance 2024/2025 (.pdf - 173.63 Ko)